

N°: GU 2 707 ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le 19 JUN 2014

## HOMOLOGATION (Valable jusqu'au : 13/06/2022)

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009):*

*Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée:*

*Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéreuses et les Dahir qui l'ont modifié ou complété.*

*Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;*

*Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Jomada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;*

*Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrèments des pesticides à usage agricole.*

*Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 14/06/2012.*

*Après examen de la demande de la société CALIMAROC, du : 05/06/2014*

Nom commercial :	METSY
Matière(s) active(s) :	Metsulfuron-méthyle (20%)
Formulation :	Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Classification toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	E02-9-017
Détenteur du produit :	CALIMAROC
Fournisseur :	UPL LIMITED

### Usages autorisés :

Usage(s)	Dose(s) P.C	Max. Appli.	Mode Trait.	Epoque
Blés Adventices dicotylédones	30 g/ha	1	Désherbage	3 feuilles jusqu'à dernière feuille développée du blé

### N.B :

- Eviter tout entraînement sur les cultures adjacentes sensibles : risque de phytotoxicité. <sup>28</sup>



ONSSA  
Pour le Directeur Général de l'Office National  
de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires  
Le Directeur des Services vétérinaires  
**Dr. Abderrahman EL ABRAK**